



Mairie
de
Baho

Place du 8 mai 1945 66 540 BAHO

Tel : 04.68.92.20.61

mairie.baho@wanadoo.fr

DÉCLARATION DE DÉMARCHAGE COMMERCIAL

Conformément à l'arrêté municipal du 4 août 2026, tout démarchage commercial sur le territoire communal doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services de la Mairie de BAHO au moins 7 jours avant le commencement de celui-ci.

**LE PRESENT FORMULAIRE N'AUTORISE EN AUCUN CAS
LES DÉMARCHEURS A SE DÉCLARER ACCRÉDITÉS PAR LA COMMUNE
POUR SE PRÉSENTER CHEZ LES PARTICULIERS**

DÉCLARANT

Dénomination sociale :

Numéro SIREN :

Adresse :

Contact téléphonique :

DÉMARCHAGE

Objet du démarchage :

Date ou période (limitée à 7 jours consécutifs) :

DÉMARCHEURS

NOM / Prénom :

NOM / Prénom :

NOM / Prénom :

NOM / Prénom :

Date, cachet et signature du déclarant

Réservé Mairie

Déclaration valide reçue le :